



Contribution de l'OMS au suivi de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA

Rapport du Secrétariat

1. Le VIH/SIDA continue d'imposer au secteur de la santé un fardeau sans précédent dans presque tous les pays touchés. Même si de nombreux pays ont désormais élaboré une stratégie multisectorielle face au VIH/SIDA et se sont engagés à développer leur riposte nationale en vue d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire et les cibles fixées dans la Déclaration d'engagement adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à la session extraordinaire sur le VIH/SIDA (juin 2001), les obstacles au financement des activités et à leur mise en oeuvre n'ont pas pour autant disparu. En outre, le secteur de la santé n'a pas toujours bien formulé sa contribution à une riposte élargie, malgré le rôle central qu'il joue dans la prévention, le traitement et les soins, la mobilisation des ressources et la coordination des mesures dans d'autres secteurs.

STRATEGIE MONDIALE DU SECTEUR DE LA SANTE CONTRE LE VIH/SIDA

2. Consciente de la nécessité de définir et de renforcer le rôle du secteur de la santé dans le cadre d'une riposte multisectorielle, la Cinquante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé a adopté en mai 2000 la résolution WHA53.14 dans laquelle elle priait le Directeur général, entre autres, de mettre au point une stratégie mondiale du secteur de la santé face aux épidémies de VIH/SIDA dans le cadre du plan stratégique du système des Nations Unies pour le VIH/SIDA pour 2001-2005. Cette initiative marquait la volonté de l'OMS, en tant qu'organisme coparrainant de l'ONUSIDA, de renforcer sa participation à l'effort déployé à l'échelle du système des Nations Unies pour combattre l'épidémie.

3. Les progrès réalisés dans l'élaboration de la stratégie mondiale du secteur de la santé ont été examinés par le Conseil exécutif et l'Assemblée de la Santé en 2001¹ et 2002.² Durant cette période, les approches adoptées face au VIH/SIDA ont radicalement changé, puisque la prévention et les soins sont considérés non plus comme des interventions concurrentes distinctes mais comme des éléments complémentaires et interdépendants d'une riposte globale. Lors de la session extraordinaire de

¹ Documents EB107/29 et A54/15, respectivement.

² Documents EB109/36 et A55/9, respectivement.

l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA – première du genre à être consacrée à la santé –, la communauté internationale a exprimé une volonté politique beaucoup plus ferme. Les prix des antirétroviraux ont beaucoup reculé dans plusieurs pays en développement. En même temps, d'importantes ressources nouvelles ont été dégagées pour le développement des programmes nationaux grâce à des mécanismes comme le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme et le Programme multinational de la Banque mondiale contre le VIH/SIDA. Des consultations approfondies sur la stratégie mondiale du secteur de la santé ont montré à l'évidence que les pays avaient besoin d'orientations pour tirer parti de ces nouvelles possibilités tout en s'appuyant sur les activités en cours et en les améliorant.

4. Les consultations approfondies sur la stratégie ont fait intervenir les bureaux régionaux et les bureaux de pays de l'OMS, les organismes coparrainants de l'ONUSIDA, les ministères de la santé, les commissions nationales de lutte contre le SIDA, d'autres organismes publics, des organisations non gouvernementales, des personnes vivant avec le VIH/SIDA et d'autres partenaires. Cette démarche a été dirigée par un groupe de référence externe composé d'administrateurs de programme expérimentés, de représentants de gouvernement des pays touchés, d'organisations non gouvernementales et d'organismes d'aide bilatéraux, de milieux universitaires et de personnes vivant avec le VIH/SIDA. Un thème commun s'est dégagé, à savoir que les objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies ne pourront être atteints que si le secteur de la santé agit avec fermeté dans les domaines dont il est responsable et contribue activement à l'effort global. C'est pourquoi le projet de stratégie mondiale du secteur de la santé (dont le résumé d'orientation est joint en annexe) reprend les objectifs et les délais de réalisation exposés dans la Déclaration et insiste sur les objectifs qui intéressent directement le secteur de la santé. Les objectifs de la stratégie devraient donc aider l'ensemble du système des Nations Unies à suivre la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement et d'autres stratégies complémentaires, ainsi que les progrès réalisés en vue des objectifs de développement pour le Millénaire.

5. La stratégie a pour objet d'aider les gouvernements et les responsables du secteur de la santé à évaluer et renforcer le rôle de ce secteur dans les ripostes nationales actuelles au VIH/SIDA. S'inspirant des enseignements tirés depuis l'apparition de l'épidémie il y a 20 ans, elle expose les éléments essentiels d'une riposte du secteur de la santé, notamment la mobilisation des partenaires, les cadres stratégiques, les mécanismes à utiliser pour respecter l'obligation de rendre compte et, enfin, l'engagement multisectoriel. Elle préconise d'autre part d'importantes interventions du secteur de la santé qui constituent une riposte nationale d'ensemble et se sont avérées efficaces contre l'épidémie dans différents contextes.

6. Bien que certains pays soient plus avancés que d'autres dans la mise en oeuvre des stratégies de lutte contre le VIH/SIDA et le développement des programmes, la stratégie insiste sur plusieurs tâches essentielles qui incombent presque partout au secteur de la santé, à savoir : définition des priorités, compte tenu de demandes concurrentes ; mobilisation des ressources ; gestion financière ; mesures à prendre face à des infrastructures de santé déficientes ; développement et fidélisation des ressources humaines ; contrôle de la qualité des services ; enfin, renforcement de la recherche dans le cadre des programmes nationaux. Des éléments d'action détaillés pour chaque composante de la stratégie en soulignent l'orientation pratique.

7. La stratégie affirme le rôle directeur que le secteur de la santé devrait jouer dans la riposte nationale, mais elle reconnaît aussi le rôle déterminant joué par d'autres organismes publics. Elle encourage une riposte nationale cohérente en aidant les Etats Membres à définir les champs de responsabilité tant pour le secteur de la santé que pour les autres secteurs de l'Etat. Elle affirme en outre le rôle crucial des organisations non gouvernementales et des organisations communautaires dans les ripostes nationale et

locales et montre comment le secteur de la santé peut appuyer leurs efforts. D'autre part, elle fait ressortir la nécessité de nouveaux partenariats s'appuyant sur une base très large, par exemple donateurs, fondations, organismes bilatéraux et secteur privé. Il est prévu que tous les partenaires participent à la mise en oeuvre de la stratégie et s'en inspirent.

8. L'application de la stratégie s'inscrira dans le contexte du renforcement des mesures prises par les pays pour développer les programmes de lutte contre le VIH/SIDA. C'est pourquoi elle encourage le renforcement de la transparence et des synergies entre Etats Membres et autres partenaires, dont l'OMS, en définissant clairement l'action complémentaire que mènera l'Organisation pour faciliter la mise en oeuvre. Il s'agira notamment de développer les capacités des pays pour fournir les compétences qui leur font défaut, par exemple pour la planification stratégique, la gestion des programmes, la conception et l'utilisation d'outils normatifs fondés sur des bases factuelles, le renforcement des systèmes de surveillance épidémiologique et comportementale ainsi que la mobilisation et la gestion de ressources nouvelles qui devront être utilisées avec un maximum d'impact.

9. L'OMS se propose d'évaluer périodiquement les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie et procédera notamment à un examen intermédiaire en 2005 et un examen exhaustif en 2007, pour veiller à ce que l'appui accordé soit adapté aux besoins et aux faits nouveaux.

TENIR COMPTE DES POSSIBILITES OFFERTES POUR INTENSIFIER LA RIPOSTE

10. L'intégration des activités contre le VIH/SIDA dans l'action d'ensemble de l'Organisation montre que l'OMS veille à donner suite à la Déclaration d'engagement adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA. Le Département du VIH/SIDA au Siège est avant tout responsable de l'information stratégique, de l'orientation normative et des approches du VIH/SIDA qui relèvent de la prévention, du traitement, des soins et de l'appui.

11. L'OMS continue à prêter un appui technique au secrétariat du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme pour évaluer les demandes de fonds et, par l'intermédiaire des bureaux de pays et des bureaux régionaux, elle s'emploie à susciter des propositions à adresser aux bailleurs de fonds et à faciliter l'exécution des demandes approuvées – autant d'activités qui s'appuient sur les travaux menés par l'OMS pour renforcer les systèmes de surveillance et recueillir une information stratégique dans les pays, notamment des données dans les groupes les plus à risque. Ces activités aident d'autre part à mieux suivre les ripostes, à évaluer les interventions et à faire de la recherche opérationnelle.

12. Etant donné que le VIH ne se transmet pas au hasard, les stratégies de prévention retenues par l'OMS privilégient le ciblage des interventions là où elles auront le plus d'effet, notamment les contextes de forte transmission tels que certains lieux géographiques, des groupes vulnérables ou d'autres situations où risque et vulnérabilité convergent. Ainsi, les programmes de prévention devront peut-être donner la priorité à certaines communautés industrielles ou taudis urbains où des grappes de forte incidence du VIH s'expliquent par l'interaction de réseaux sexuels, d'échanges commerciaux et de consommation d'alcool et de drogue et à partir desquels le VIH se propage à d'autres groupes, la transmission étant souvent favorisée par la présence d'infections sexuellement transmissibles. Des rapports sexuels non protégés sont un facteur de risque courant et il faut prendre des mesures pour réduire le risque et la vulnérabilité et renforcer les facteurs de protection. C'est pourquoi l'OMS encourage les mesures dans le domaine de la santé sexuelle et génésique, notamment une meilleure protection sexuelle, l'utilisation du préservatif masculin et féminin, la prise en charge rapide et efficace des infections sexuellement transmissibles et l'extension des interventions pour réduire la transmission du VIH au nouveau-né, autant d'éléments

essentiels pour endiguer l'épidémie de VIH. Les programmes de lutte contre les toxicomanies continuent de mettre l'accent sur des services de prévention du VIH fondés sur les principes de réduction des méfaits et le traitement des toxicomanies. L'une des toutes premières priorités de l'OMS est de veiller à ce que les jeunes, chez lesquels on enregistre désormais près de la moitié de toutes les nouvelles infections, aient accès à une information et à des services qui soient adaptés à leurs besoins.

13. Compte tenu du fait que près de 5 % des nouveaux cas d'infection par le VIH dans le monde sont dus à des erreurs commises par des agents de santé lors d'injections, l'utilisation rationnelle et sûre des injections et l'élimination des aiguilles dans de bonnes conditions de sécurité restent des objectifs absolument prioritaires, en même temps que l'action menée par l'OMS en collaboration avec les gouvernements pour garantir l'innocuité, la qualité et la compatibilité du sang et des produits sanguins. L'Organisation contribue d'autre part aux recherches internationales sur des moyens de prévention tels que microbicides et vaccins.

14. Dans le cadre de ce vaste programme de travail, l'OMS s'emploie à titre prioritaire à élargir l'accès au traitement du VIH/SIDA et à le rendre financièrement plus abordable, parce que le secteur de la santé a pour responsabilité fondamentale d'assurer le meilleur niveau de soins possible et que l'amélioration de l'accès au traitement offrira de nouvelles possibilités pour élargir et améliorer la riposte du secteur de la santé. Ainsi, il est probable qu'un meilleur accès au traitement va remonter le moral du personnel de santé et réduire la demande de services hospitaliers. Cela incitera certainement les gens à se soumettre à un test de dépistage, ce qui offrira aux systèmes de santé de nouveaux points de contact avec les personnes infectées – y compris la possibilité de les aider, eux-mêmes, leur partenaire et leur famille, pour éviter la propagation de la transmission – tout comme avec celles qui ne le sont pas. Pour améliorer l'accès au traitement, il faut travailler avec la communauté et établir des liens avec les services existants (par exemple soins maternels et traitement de la tuberculose ou des infections sexuellement transmissibles), ce qui permettra de renforcer le secteur de la santé dans son ensemble. Chose essentielle, la perspective de pouvoir être soigné atténuera les réactions de crainte, de rejet et de discrimination que suscite le VIH/SIDA, d'où une riposte plus ouverte, plus humaine et donc plus efficace. Cependant, faute de s'engager fermement dans la prévention, les pays risquent de se trouver face à ce terrible paradoxe que l'on observe dans des villes de l'ensemble du monde industrialisé, où les bienfaits du recul de la morbidité et de la mortalité parmi les personnes vivant avec le VIH/SIDA grâce aux antirétroviraux sont remis en question par l'augmentation des taux d'incidence du VIH.

15. L'OMS a beaucoup progressé en 2002 dans la promotion de l'accès au traitement par les antirétroviraux : des lignes directrices ont été publiées sur l'utilisation des antirétroviraux dans les pays démunis ; 10 antirétroviraux ont été ajoutés à la liste modèle OMS des médicaments essentiels ; et le premier formulaire modèle, qui donne des informations sur l'utilisation recommandée, la posologie, les effets indésirables, les contre-indications et les mises en garde pour les 325 médicaments de la liste modèle, a été publié. Ces progrès seront consolidés en 2003 par toute une série de mesures : programme approfondi concernant la politique en matière de médicaments essentiels et appui technique dans ce domaine aux pays ; élaboration de nouveaux cadres de travail, par exemple pour réduire la charge du VIH et de la tuberculose ;¹ mise au point de nouveaux modèles pour le dépistage du VIH et l'action de conseil ; orientations pour l'achat et l'utilisation des moyens de diagnostic du VIH ; enfin, mise au point d'approches novatrices pour intégrer les interventions anti-VIH dans les programmes existants tels que planification familiale et santé maternelle et infantile, y compris les soins aux mères séropositives et la

¹ A strategic framework to decrease the burden of TB/HIV. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2002. Document non publié WHO/CDS/TB/2002.296.

transmission du VIH au nouveau-né. L'OMS travaille actuellement avec une coalition internationale de partenaires pour élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action visant à donner accès aux antirétroviraux d'ici 2005 à 3 millions de personnes. Il s'agira notamment de fournir un appui technique et de diffuser l'information pour aider les pays à mettre en oeuvre leurs programmes nationaux de traitement.

16. L'expérience montre que, même dans les pays les plus touchés et les plus démunis, il est possible d'améliorer la riposte à l'épidémie. L'OMS s'est pleinement engagée à aider les gouvernements et leurs partenaires à tirer parti des possibilités actuelles et nouvelles pour accroître l'efficacité de la riposte, notamment affiner et appliquer la stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/SIDA.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

17. Le Conseil est invité à examiner le projet de résolution suivant :

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le projet de stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/SIDA ;¹

RECOMMANDE à la Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le projet de stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/SIDA ;

Considérant le rôle de l'OMS en tant qu'organisme coparrainant de l'ONUSIDA, qui est de veiller à ce que la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA (juin 2001) soit suivie d'effets ;

Profondément préoccupée par le fardeau sans précédent que l'épidémie de VIH/SIDA impose au secteur de la santé et reconnaissant le rôle central de ce secteur, qui doit mener une riposte multisectorielle élargie ;

Considérant les possibilités et les enjeux que comporte la mise à disposition des Etats Membres de nouvelles ressources par l'intermédiaire de mécanismes tels que le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, ainsi que par la Banque mondiale, des organismes bilatéraux, des fondations et d'autres donateurs ;

Profondément consciente de la nécessité de renforcer les capacités du secteur de la santé pour : a) absorber et gérer les ressources ; b) améliorer la planification, la fixation des priorités, le développement des ressources humaines, la gestion des programmes, l'intégration et la mise en oeuvre des interventions essentielles, la mobilisation des

¹ Document WHO/HIV/2002.25.

organisations non gouvernementales et le contrôle de la qualité des services ; c) soutenir la recherche dans le cadre des ripostes nationales ;

Egalement consciente de la nécessité de développer simultanément les activités dans les domaines de la prévention, du traitement, des soins, de l'appui, de la surveillance, du suivi et de l'évaluation, autant d'éléments essentiels et interdépendants d'une riposte globale plus large à l'épidémie de VIH/SIDA ;

Considérant l'accroissement concomitant des demandes des Etats Membres en matière d'appui technique, d'orientation normative et d'information stratégique pour utiliser les ressources de façon optimale et développer le plus possible l'impact des interventions ;

Rappelant que, dans la résolution WHA53.14, le Directeur général a été priée, entre autres, d'élaborer une stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/SIDA et les infections sexuellement transmissibles ;

1. APPROUVE la stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/SIDA ;
2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres à prendre de toute urgence les mesures suivantes :
 - 1) adopter et mettre en oeuvre la stratégie en l'adaptant à leur situation nationale dans le cadre de la riposte multisectorielle nationale à l'épidémie de VIH/SIDA ;
 - 2) renforcer les structures en place ou en créer de nouvelles, et mobiliser et faire participer toutes les parties concernées, à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur de la santé, pour mettre en oeuvre la stratégie dans ce secteur et dans les autres secteurs concernés et pour en suivre et en évaluer l'efficacité ;
 - 3) prendre toutes les mesures nécessaires pour s'acquitter des obligations leur incombant en vertu de la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA ;
3. PRIE le Directeur général d'aider les Etats Membres qui en auront fait la demande à mettre en oeuvre la stratégie et à en évaluer l'impact et l'efficacité.

ANNEXE

**STRATEGIE MONDIALE DU SECTEUR DE LA SANTE
CONTRE LE VIH/SIDA 2003-2007****Cadre de partenariat et d'action****Résumé d'orientation¹****GENERALITES**

1. La pandémie de VIH/SIDA est aujourd'hui responsable d'une catastrophe à la fois humaine, sociale et économique dont les répercussions sont immenses pour les individus, les collectivités et les pays. Aucune autre maladie n'a mis en relief de façon aussi dramatique les disparités et inégalités actuelles en matière d'accès aux soins, de chances économiques et de protection des droits fondamentaux. Plus de 40 millions de gens dans le monde sont infectés par le VIH. Chaque jour, environ 14 000 personnes, pour plus de la moitié des jeunes de moins de 24 ans, contractent le VIH.

2. L'incidence du VIH et les taux de mortalité liés au SIDA recommencent à augmenter dans certains pays où des progrès réels avaient été faits dans l'endiguement de l'épidémie. En certains endroits, on a laissé se ralentir les initiatives et les services en matière de prévention du VIH et de soins tandis que, dans d'autres, on a cessé de privilégier la prévention en raison de l'apparition de traitements associés par les antirétroviraux. Les pays en développement ont aujourd'hui une occasion exceptionnelle de tirer parti de ces expériences et continuer d'insister sur la prévention alors même que l'accès aux antirétroviraux s'élargit.

3. Le secteur de la santé fait face à une grave pénurie de ressources humaines et financières, particulièrement dans les pays les plus frappés. Les agents de santé eux-mêmes sont directement touchés par le VIH/SIDA, et les organisations et services qui assurent soins et appui sont tout simplement submergés par la demande.

OBJECTIFS ET INTERLOCUTEURS

4. Le *but* de la stratégie mondiale est de définir et de renforcer la riposte du secteur de la santé à l'épidémie de VIH/SIDA dans le cadre de la riposte multisectorielle d'ensemble.

5. Les *objectifs* spécifiques de la stratégie sont les suivants :

- donner des avis aux ministères de la santé sur les interventions essentielles à une riposte efficace du secteur de la santé au VIH/SIDA ;

¹ Le document où est exposée la stratégie mondiale du secteur de la santé contre le VIH/SIDA (document WHO/HIV/2002.25) sera disponible dans la salle du Conseil exécutif.

- aider les ministères de la santé à définir un cadre politique et à dresser les plans, fixer les priorités ainsi qu'à mettre en oeuvre et suivre les activités qui viendront appuyer cette riposte ;
- promouvoir et renforcer les atouts, les compétences et l'expérience dont peuvent se prévaloir les ministères de la santé pour contribuer à la planification stratégique nationale face au VIH/SIDA ;
- aider le secteur de la santé à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. Les tout premiers *interlocuteurs* sont bien sûr les ministres de la santé, les responsables des grandes orientations et autres décideurs du secteur de la santé, mais la stratégie s'adresse également à d'autres partenaires du secteur de la santé, notamment : les institutions internationales, les services de santé des secteurs public et privé, les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les associations professionnelles, ainsi que les institutions qui travaillent directement avec le système de santé. Bien d'autres services et organismes publics s'occupant aussi bien des finances que des affaires étrangères peuvent apporter un concours de poids à la riposte globale au VIH/SIDA ; la stratégie aidera à déterminer les champs de responsabilité dans la riposte au VIH/SIDA pour le secteur de la santé et pour d'autres secteurs de l'Etat, avec l'aide et les avis techniques du ministère de la santé. Les partenariats et les liens avec le secteur public et le secteur privé ainsi qu'avec des donateurs peuvent être l'occasion de gérer la diversité et de développer au maximum les synergies.

OBJECTIFS, PRINCIPES DIRECTEURS ET COMPOSANTES ESSENTIELLES

7. Dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le VIH/SIDA en juin 2001, la communauté internationale a affirmé sa détermination à prendre une série de mesures aux niveaux local, national, régional et international.¹ La stratégie mondiale du secteur de la santé reprend à son compte les aspirations et les mesures énoncées dans la Déclaration, puisque bon nombre des objectifs fixés ne pourront être atteints que grâce à un engagement solide et très large du secteur de la santé. On peut résumer comme suit les *objectifs* des efforts actuels de lutte contre le VIH/SIDA : i) éviter la transmission du VIH ; ii) faire régresser la morbidité et la mortalité liées au VIH/SIDA ; et iii) réduire le plus possible l'incidence du VIH/SIDA sur l'individu et sur la société.

8. Les *principes directeurs* ci-après, qui se sont dégagés des consultations approfondies ayant précédé la formulation de la stratégie et des divers documents pertinents du système des Nations Unies,² doivent être appliqués si l'on veut assurer durablement et dans de bonnes conditions d'efficacité la prévention, la promotion de la santé, le traitement et les soins aux personnes touchées par le VIH/SIDA :

- a) Le rôle des gouvernements, en collaboration avec la société civile, est de donner l'impulsion, de fournir les moyens et d'assurer la coordination nécessaire à une riposte efficace au VIH/SIDA aux niveaux national et communautaire.

¹ Assemblée générale des Nations Unies, vingt-sixième session extraordinaire, Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA, 27 juin 2001, résolution S-26/2.

² ONUSIDA, Cadre stratégique mondial sur le VIH/SIDA. Genève, ONUSIDA, 2001 ; United Nations system strategic plan for HIV/AIDS for 2001-2005. Genève, ONUSIDA, 2001. Document non publié UNAIDS/PCB(11)/01.3.

- b) Le secteur de la santé a pour responsabilité fondamentale de garantir le meilleur niveau de soins possible, même là où les ressources manquent.
 - c) Prévention, traitement et soins sont des éléments indissociables d'une riposte efficace. Bien que la prévention de l'infection à VIH soit le fondement même de la riposte du secteur de la santé, elle ne saurait être dissociée du traitement et des soins dispensés à ceux qui vivent avec le VIH/SIDA.
 - d) Les ministères de la santé et le secteur de la santé ont pour responsabilité d'utiliser les meilleurs faits disponibles à l'appui de la planification et des décisions concernant le VIH/SIDA.
 - e) Les gens ont le droit de savoir quel est leur état sérologique vis-à-vis du VIH, et les services de dépistage et de conseil devraient être accessibles à tous, grâce à des modèles de prestation à la fois éthiques, pratiques et, le cas échéant, novateurs.
 - f) Les moyens de prévention, le traitement et l'application des résultats des avancées scientifiques doivent être d'un coût abordable et équitablement accessibles à tous, la priorité allant aux personnes vulnérables.
 - g) L'efficacité de la riposte dépend de l'engagement actif des personnes touchées par le VIH/SIDA.
 - h) L'élaboration des programmes doit se faire compte tenu des inégalités entre hommes et femmes qui favorisent la pandémie.
 - i) Il faut des interventions à la fois ciblées et s'appuyant sur des bases très larges – les interventions à base très large sont indispensables pour sensibiliser les populations au problème du VIH/SIDA, tandis que les interventions ciblées complètent cette approche.
 - j) L'intégration des services et programmes de lutte contre le VIH/SIDA dans l'activité normale des systèmes de santé permet d'obtenir de façon rentable de bons résultats. En particulier, les programmes de santé génésique offrent des points de contact pour les interventions dans le domaine du VIH/SIDA.
 - k) Il faut prévenir les cas d'infection par le VIH dans les services médicaux.
9. Il a été possible de ralentir le rythme des nouvelles infections et d'assurer des soins de qualité aux personnes touchées, même là où les ressources manquaient. Compte tenu de ces expériences et de la mine de connaissances acquises dans le monde après 20 années d'efforts contre le VIH/SIDA, l'OMS a défini plusieurs *composantes essentielles* (voir appendice) d'une riposte exhaustive du secteur de la santé au VIH/SIDA. Bon nombre de ces composantes seront conditionnées par d'autres programmes de santé publique, auxquels elles contribueront par ailleurs. En particulier, l'accès à l'information et aux services en matière de santé maternelle et infantile, de santé sexuelle et génésique et de lutte contre la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles est une base indispensable à la mise en place de programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

MISE EN OEUVRE D'UNE STRATEGIE APPROPRIEE DU SECTEUR DE LA SANTE CONTRE LE VIH/SIDA

10. Pour traduire en programmes, services et politiques pleinement opérationnels les composantes essentielles de la riposte du secteur de la santé, il faut : une *solide structure de direction* pour mobiliser les autorités et le secteur non gouvernemental ; un *cadre stratégique* pour aider à la mise en oeuvre ; des systèmes d'identification et d'affectation des *ressources* ; des moyens de *fixer les priorités* ; et des mécanismes d'*évaluation*.

11. Pour mettre en oeuvre une stratégie appropriée du secteur de la santé, les gouvernements devront :

- a) donner une ferme impulsion politique, à l'intérieur comme à l'extérieur du secteur de la santé. Dans ce dernier secteur, le ministère de la santé est le principal moteur de l'action et de la mobilisation, et il a pour responsabilité de plaider pour que tous les partenaires du secteur de la santé soient associés à la planification et à la prise des décisions au niveau national. Mais il faut aussi une impulsion en dehors du secteur de la santé. Bien des pays ont scindé la direction des activités et la responsabilité de la riposte au VIH/SIDA et ont créé des commissions ou des organes analogues pour aider à définir et coordonner les efforts nationaux, ce qui a souvent eu d'excellentes retombées, notamment la volonté de surmonter les obstacles culturels et sociaux à la prévention du VIH et à la prise en charge des patients, l'affectation de ressources et la mise en route d'activités sur tout le territoire national ;
- b) élaborer un plan stratégique national contre le VIH/SIDA, notamment la riposte du secteur de la santé, avec l'entière participation de tous les partenaires, en encourageant l'innovation et en prenant soigneusement en compte des facteurs locaux tels que la diversité à l'intérieur du pays, les obstacles éventuels en matière d'accès et la disponibilité des ressources ;
- c) définir et répartir rôles et responsabilités pour éviter le flou ou les conflits. Les comités consultatifs politiques et techniques sur le VIH/SIDA – dont font partie des professionnels de la santé, des chercheurs, des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des représentants de groupes vulnérables, d'organisations non gouvernementales et d'autres secteurs – sont des instances qui peuvent donner des avis éclairés sur les répercussions concrètes des choix politiques et des priorités ;
- d) promouvoir des ripostes globales au VIH/SIDA en faisant appel à d'autres secteurs de l'Etat, notamment les ministères des finances, de la justice, de l'éducation, du plan, du travail, de l'agriculture, du tourisme, de l'application des peines, de la défense et des affaires étrangères. Le ministère de la santé doit être en mesure d'évaluer l'impact des politiques dans les secteurs autres que celui de la santé, notamment le monde des entreprises et les organismes donateurs, sur les ripostes au VIH/SIDA ;
- e) mobiliser le secteur non gouvernemental, car il n'est ni possible ni souhaitable que le ministère de la santé et d'autres organismes publics essaient d'assurer la totalité des programmes et services dans le domaine du VIH/SIDA ;
- f) utiliser le mieux possible les quelques ressources humaines et financières en inscrivant dans les plans stratégiques nationaux sur le VIH/SIDA des mécanismes d'obligation redditionnelle, de suivi et d'évaluation ;

g) formuler un plan de financement détaillé incluant, pour de nombreux pays, des stratégies novatrices qui compléteront les allocations budgétaires de l'Etat à la lutte contre le VIH/SIDA. Malgré l'appel lancé dans la Déclaration d'engagement sur le VIH/SIDA en faveur d'une augmentation substantielle des financements nationaux et mondiaux, les ressources restent de beaucoup inférieures à ce qui est nécessaire. Parmi les exemples de méthodes novatrices de financement figurent les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, l'utilisation du produit de l'allègement de la dette pour des activités de réduction d'impact et l'accès préférentiel à des produits essentiels grâce à des concessions sur les prix ou des concessions commerciales, l'engagement du monde des entreprises et du secteur privé, les initiatives du secteur de la santé comme les approches intrasectorielles et, enfin, le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme ;

h) améliorer la gestion, l'obligation de rendre compte et la transparence au sein du ministère de la santé et du secteur de la santé, et envisager des moyens de pérenniser la riposte au VIH/SIDA ;

i) étant donné que, dans la plupart des cas, les demandes auxquelles font face les initiatives contre le VIH/SIDA risquent de dépasser de beaucoup les ressources disponibles, montrer la voie et fournir des compétences techniques pour fixer les priorités, en appliquant des principes éthiques et des critères techniques, et notamment :

- en fondant les interventions sur des preuves solides de leur efficacité ;
- en appliquant les enseignements tirés des expériences nationales et mondiales ;
- en utilisant l'information épidémiologique et comportementale pour orienter la fixation des priorités ;
- en tenant compte de l'impact sur l'accès, la vulnérabilité, l'équité, les droits de l'homme et la discrimination ;
- en assurant la participation des principaux partenaires à chaque étape de la fixation des priorités ;
- en justifiant pleinement les limites d'accès à la prévention, au traitement et aux soins ;
- en fixant les priorités avec franchise et transparence.

CONCRETISATION DES RESULTATS

12. Le succès de la mise en oeuvre de la stratégie du secteur de la santé est conditionné par trois autres facteurs : les ressources et capacités humaines, l'assurance de qualité, et la recherche. A cet égard, le ministère de la santé et d'autres instances du secteur de la santé devront :

- veiller à ce qu'il y ait un effectif suffisant de personnel qualifié dans le secteur de la santé en dispensant une formation qui portera non seulement sur les aspects techniques de la prévention, de la promotion de la santé, du traitement et des soins, mais aussi sur le plaidoyer, l'action de direction, la gestion et la planification stratégique ainsi que sur la communication interpersonnelle

et l'attitude à surmonter les préjugés, afin d'encourager la compassion et une aptitude d'écoute à l'égard des patients ;

- fixer des normes précises de qualité au niveau national pour les programmes, services et produits relatifs au VIH, en faisant une place à l'innovation (particulièrement si elle s'accompagne d'une action de recherche et d'évaluation) ;
- à tout le moins, mettre en place un système de surveillance épidémiologique et comportementale pour aider à dresser des plans et fixer les priorités. La recherche opérationnelle, biomédicale, clinique, épidémiologique et sociale livre des informations précieuses qui peuvent aider le secteur de la santé à riposter au VIH/SIDA. La recherche contribue également à promouvoir l'application de normes de qualité au niveau des soins cliniques, des programmes de prévention et d'autres interventions. Même là où les ressources manquent, la recherche sur le VIH peut déboucher sur la mise au point de méthodes novatrices et rentables et renseigner sur les issues des interventions locales. La coopération internationale en matière de recherche peut être utile pour les ripostes programmatiques et politiques.

CONCLUSION

13. Afin de mettre en pratique cette stratégie mondiale du secteur de la santé, les ministères de la santé devraient dans un premier temps, avec la participation de leurs partenaires du secteur de la santé, examiner les plans dudit secteur concernant le VIH/SIDA et envisager de les ajuster compte tenu des principes, du cadre et des interventions proposés. L'OMS s'engage à compléter par un apport identique les efforts demandés aux Etats Membres. Elle examinera de près les moyens dont elle dispose pour appuyer la mise en oeuvre de cette stratégie et renforcera cette capacité, le cas échéant.

APPENDICE

**COMPOSANTES ESSENTIELLES DE LA RIPOSTE
DU SECTEUR DE LA SANTE AU VIH/SIDA***Prévention et promotion de la santé*

- Formuler des programmes diversifiés pour informer la population sur le VIH/SIDA
- Encourager des pratiques et comportements sexuels responsables et plus sûrs, notamment l'utilisation du préservatif
- Diriger les interventions là où elles donneront les meilleurs résultats, en particulier là où risque et vulnérabilité convergent du fait des comportements, de l'emplacement géographique et des caractéristiques de groupe
- Encourager la réduction des méfaits parmi les usagers de drogue par voie intraveineuse, par exemple l'accès à du matériel d'injection stérile, ainsi que le traitement de la toxicomanie et les services de proximité pour aider à réduire la fréquence de l'injection de drogue
- Donner largement accès aux services de dépistage du VIH et de conseil

Traitement

- Mener des programmes de prévention de la transmission mère-enfant du VIH
- Développer l'accès aux services de diagnostic et de traitement des infections sexuellement transmissibles
- Renforcer les services de diagnostic et de traitement du VIH/SIDA ainsi que d'infections opportunistes concurrentes comme la tuberculose
- Assurer un ensemble de soins depuis le domicile jusqu'à l'établissement de santé, avec un système d'aiguillage des patients

Normes et systèmes de santé

- Garantir la sécurité du sang et des produits sanguins
- Encourager dans toutes les situations la prise de précautions pour réduire le risque d'infection à VIH au travail dans les établissements de santé, dans la collectivité et/ou foyer, et offrir une prophylaxie postexposition aux agents de santé exposés accidentellement au VIH
- Fixer des normes nationales pour les services public, privé et communautaire de prévention du VIH/SIDA, de promotion de la santé ainsi que de traitement et de soins aux patients et en encourager l'application

- Développer l'accès aux antirétroviraux ainsi qu'à d'autres traitements de pointe contre l'infection à VIH
- Développer les capacités des systèmes de santé, en tant que de besoin, y compris les ressources humaines et l'association des compétences disponibles

Elaboration de la politique et de la stratégie à partir des données nécessaires

- Mettre en place ou renforcer la surveillance épidémiologique et comportementale du VIH et des infections sexuellement transmissibles
- Elaborer des plans pour le financement des activités et la mobilisation des ressources, et renforcer les systèmes d'obligation redditionnelle et de suivi pour les ressources humaines comme pour les ressources financières
- Combattre l'opprobre et les réactions de rejet dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/SIDA et les groupes vulnérables
- Examiner les politiques, lois et réglementations pour veiller à ce qu'elles renforcent les programmes de lutte contre le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles
- Mobiliser les communautés, les organisations non gouvernementales, les personnes vivant avec le VIH/SIDA, les groupes vulnérables et le monde des entreprises

= = =